

Délibération 2018-06
SEANCE DU 4 AVRIL 2018

DATE DE CONVOCAION
21.03.2018

DATE D’AFFICHAGE
22.03.2018

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

L’an deux mil dix-huit le quatre avriil à vingt heures trente, les membres composant le Conseil d’Administration du SIVOS de Forges et La Grande Paroisse, se sont réunis à la Mairie de Forges sur la convocation de Monsieur LEDOUX Emmanuel, Président.

Présents : M. Emmanuel LEDOUX, Président, Mmes Claire LAVAUUX, Anne Marie SAVIARD, M Jean-Louis VICENTE, Vice-Présidents, MM, Romain SENOBLE et Christophe MOUETTE, Mmes Christina QUERMELIN, Samenta VERSTRAETE et Roselyne TRUKAN.

Absent excusé : Mme Claudia, AGUILAR représentée par Mme Samenta VERSTRAETE

Absent : M Christophe LAVAUUX

Secrétaire de séance : Mme Christina QUERMELIN

TARIFICATION DES SERVICES DU SIVOS

Coefficient	Repas 1 enfant	Repas 2 enfants	Repas 3 enfants	Journée CLSH
jusqu'à 450€	2,78 €	2,72 €	2,67 €	5,47 €
De 451 à 700€	3,81 €	3,73 €	3,65 €	6,51 €
De 701 à 1050€	4,15 €	4,06 €	3,98 €	7,88 €
De 1051 à 1500€	4,45 €	4,35 €	4,26 €	9,30 €
Au-dessus de 1500€	5,08 €	4,98 €	4,87 €	10,07 €
Extérieur	6,79 €	6,79 €	6,79 €	18,77 €

Présence APPS : 3.38€

Le Conseil d’administration, après en avoir délibéré,
DECIDE : à l’unanimité

- D’adopter ces tarifs de la Maison de l’Enfant, applicables à partir du 3 septembre 2018
- La présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l’Etat.
- D’adresser ampliation de la présente délibération au Contrôle de Légalité.

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait conforme,
Le Président,
Emmanuel LEDOUX

